



## APPEL DE PROPOSITIONS

### Projets novateurs à l'appui des langues autochtones

En vertu de la *Loi sur les langues autochtones*, le Bureau du commissaire aux langues autochtones (le Commissariat) a pour mandat :

*d'appuyer, en collaboration avec les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des projets novateurs et l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre de l'enseignement et de la revitalisation des langues autochtones.*

Lors de chaque exercice, le Commissariat investira dans un nombre limité de projets novateurs, sous réserve des fonds disponibles. Ces projets apporteront quelque chose de nouveau dans l'espace des langues autochtones ou amélioreront considérablement les initiatives existantes afin d'apporter un changement réel. Comme le précise le mandat du Commissariat, les projets novateurs doivent se rapporter expressément à l'enseignement et à la revitalisation des langues autochtones.

Il n'y a pas de date limite pour présenter une proposition, et le Commissariat lancera des invitations à soumettre des projets sur une base régulière. Les promoteurs de projets doivent envoyer une analyse de rentabilisation et tout autre renseignement qui pourrait aider à évaluer le projet en fonction des critères ci-dessous :

- a) le niveau d'innovation proposé;
- b) la faisabilité du projet proposé en termes de réalisation et de sa mise en application de façon générale;
- c) le budget;
- d) les facteurs de risque pris en compte;
- e) l'incidence de l'étendue (pour l'ensemble des langues autochtones) et de la portée (ampleur des changements apportés aux approches et modèles actuels) de l'innovation;
- f) la mesure dans laquelle le projet est adaptable;
- g) les considérations intégrées dans la présentation du projet, qui définissent les mesures et l'évaluation;
- h) les moyens prévus par le promoteur du projet pour faire connaître l'innovation et la rendre accessible à d'autres personnes;
- i) une description des parties concernées et de leur rôle;
- j) la méthodologie qui sera utilisée;
- k) les moyens permettant d'évaluer la réussite de l'innovation et son incidence.

Nous invitons les promoteurs de projet à envoyer leur dossier complet au Commissariat pour examen, ou à envoyer leurs questions par courriel à [Innovation@ocil-ila.ca](mailto:Innovation@ocil-ila.ca)